

Demande de permis de conduire des bateaux

Informations importantes au verso

- A** Bateaux motorisés (dès 18 ans)
 D Bateaux à voile (dès 14 ans)
- B** Bateaux à passagers (catégorie professionnelle - dès 21 ans)
 C Bateaux à marchandises motorisés (dès 20 ans)
 E Bateaux ayant une construction particulière

Un certificat médical est obligatoire pour une personne âgée de ≥ 65 ans ou en cas de réponse par l'affirmative au chapitre 2.



▽ Signature de la personne requérante ▽

Confirmation de l'exactitude des données personnelles par la commune de domicile (uniquement lors de la première demande auprès de l'OCN)
 Date : _____ Sceau et signature : _____

Signature area with a large empty box for the applicant's signature.

1. Indications personnelles

féminin masculin

Nom : Prénom :
 Rue, n° : NPA / Localité :
 Date de naissance : Lieu d'origine :
 Tél. : E-mail :

2. Maladies, handicaps et consommation de substances

- a. Souffrez-vous de l'une des maladies ci-après ou suivez-vous un traitement médical pour cette raison : non oui
- diabète (Diabetes mellitus) ou autre maladie du métabolisme ?
 - maladie cardiovasculaire (troubles graves de la tension artérielle, crise cardiaque, thrombose, embolie, troubles du rythme cardiaque, etc.) ?
 - maladie oculaire (ne concerne pas l'acuité visuelle) ?
 - maladie des organes respiratoires (à l'exception des maladies liées à un refroidissement) ?
 - maladie des organes abdominaux ?
 - maladie du système nerveux (sclérose multiple, Parkinson, maladies avec apparition de paralysies) ?
 - maladie rénale ?
 - somnolence diurne accrue ?
 - douleurs chroniques ?
 - blessures consécutives à un accident incomplètement guéries (blessures crâniennes, cervicales, dorsales ou des extrémités) ?
 - maladies avec troubles des fonctions cérébrales (troubles de la concentration, de la mémoire, des réflexes, etc.) ?
- b. Souffrez-vous ou avez-vous déjà souffert :
- de problèmes d'alcool, d'usage de stupéfiants et/ou de médicaments ?
 Si oui : avez-vous suivi ou suivez-vous un traitement pour cette raison (cure de désintoxication / traitement ambulatoire) ?
 - d'une maladie psychique (schizophrénie, psychose, maladie maniaque ou grave maladie dépressive, etc.) ?
 Si oui : avez-vous suivi ou suivez-vous un traitement (hospitalisation ou traitement ambulatoire) ?
 - d'épilepsie ou de crises semblables ?
 - d'évanouissements / d'état de faiblesse / de maladies entraînant une somnolence accrue ?
 - Souffrez-vous d'autres maladies ou handicaps qui vous empêcheraient de conduire avec sûreté un bateau ?
- c. Remarques :

3. Ouïe

Mon audition remplit les conditions de l'ONI, art. 82 : voix normale audible à 3 mètres par chaque oreille, en cas de surdité d'une oreille : 6 mètres. Pas de maladies graves de l'oreille interne ou moyenne (exigences minimales de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière, groupe 2) oui non

4. Examen de la vue (pas nécessaire si vous êtes titulaire d'un permis de conduire des voitures ou permis d'élève valable)

À compléter par un opticien agréé ou un ophtalmologue -> www.ocn.ch

Acuité visuelle : non corrigée : corrigée :
 vision lointaine à dr : à g : à dr : à g :

Champ visuel horizontal :
 1^{er} groupe méd. ≥ 120° < 120°
 2^e groupe méd. ≥ 140° < 140°

Pertes : non oui à droite à gauche
 en haut en bas

Mobilité des yeux :
 Les 6 directions ont été examinées : à droite en haut, à droite, à droite en bas, à gauche en haut, à gauche, à gauche en bas

Diplopie : non oui, direction du regard

Remarques :

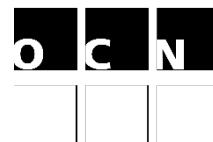
Evaluation : Exigences du 1^{er} groupe :
 satisfaites sans correcteurs de vue
 satisfaites uniquement avec correcteurs de vue
 non satisfaites

Date :

Sceau et signature :

5. La personne soussignée confirme avoir complété la formule de demande conformément à la vérité. Pour les personnes mineures ou privées de droits civils, signature du représentant légal (père, mère ou curateur/trice).

Date : Signature requérant-e :



Utilisez l'adresse à droite pour l'envoi direct
(enveloppe standard avec fenêtre)

Pour plus de renseignements :

Tél : 026 484 55 33

E-mail : navigation@ocn.ch

www.ocn.ch

OCN

Secteur navigation

Route de Tavel 10

1700 Fribourg

INFORMATIONS pour les personnes domiciliées dans le canton de Fribourg

Le formulaire au recto dûment rempli doit être accompagné d'une photographie actuelle en couleurs (format 35 x 45 mm). Le **chapitre 4. Examen de la vue, si nécessaire**, est à compléter par un centre optique ou d'ophtalmologie agréée ; la carte interactive des centres optiques se trouve sur le site internet www.ocn.ch, en entrant « opticien » dans la barre de recherche et en cliquant sur la catégorie correspondante.

En cas de réponse par l'affirmative à l'une des questions du **chapitre 2. Maladies, handicaps et consommation de substances**, ou si vous êtes âgé-e de plus de 65 ans, un rapport de votre médecin traitant/spécialiste confirmant votre aptitude à la conduite des bateaux doit être joint à la présente demande.

Les directives concernant le déroulement des examens peuvent être consultés sur notre site web internet, sous « Apprendre à naviguer ».

Dès réception de votre demande de permis de conduire des bateaux complète, nous vous adresserons :

- une autorisation de vous présenter aux examens que vous devrez présenter lors de l'examen théorique et pratique
- une facture de Fr. 240.- par catégorie. Ce montant représente un émolument forfaitaire perçu pour un ensemble d'opérations (enregistrement de la demande, délivrance de l'autorisation de se présenter aux examens, le premier examen théorique et pratique, délivrance du permis de conduire et adjonction de la catégorie dans ce dernier).

L'émolument forfaitaire n'est pas remboursé si certaines prestations ne sont pas fournies, par exemple en cas de renonciation à passer l'examen.

Documentation pour l'examen théorique :

Vous avez la possibilité de commander auprès de l'OCN le manuel « Naviguez dans les eaux suisses » + code pour l'accès personnel à l'application web de la VKS, pour le prix de Fr. 89.-.

oui, je commande le manuel

non, je n'ai pas besoin du manuel

INFORMATIONS pour les personnes ne résidant pas dans le canton de Fribourg

Votre canton de domicile vous a autorisé-e à passer le(s) examen(s) pour l'obtention du permis de conduire des bateaux dans le canton de Fribourg. Pour que nous puissions compléter votre dossier, nous vous invitons à remplir lisiblement le **chapitre 1. Indications personnelles** et à nous retourner le formulaire signé.

Dès réception de ce formulaire, nous vous adresserons une autorisation qui devra être présentée à l'expert, ainsi qu'une facture de Fr. 180.-. Ce montant représente l'émolument perçu pour un ensemble d'opérations (enregistrement de la demande, autorisation de se présenter aux examens, le premier examen pratique et expédition du rapport à votre canton de domicile).

Examens supplémentaires

En cas d'échec à un examen, un émolument est perçu pour sa répétition :

Répétition de l'examen théorique

Fr. 40.-

Répétition de l'examen pratique

Fr. 100.-